

**DECISION SUR LE PROGRAMME DECENNAL UNION AFRICAINE/
NATIONS UNIES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
Doc. EX.CL/671(XIX)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND ACTE** de la soumission, pour la première fois, du Rapport de la Commission sur le Programme décennal de l'Union africaine/Nations Unies de renforcement des capacités ;
2. **PREND EGALEMENT ACTE** des recommandations de la onzième Session du Mécanisme régional de coordination et demande en particulier au système des Nations Unies de renforcer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités par la mobilisation adéquate, régulière et soutenue des financements;
3. **RECONNAÎT** l'importante contribution que peut apporter le Programme décennal de renforcement des capacités au renforcement des capacités de la Commission pour qu'elle soit à même de s'acquitter efficacement de son mandat d'aider au développement du continent;
4. **SE FÉLICITE** des efforts renouvelés déployés par la Commission de l'UA, le système des Nations Unies et d'autres membres du Mécanisme régional de coordination pour améliorer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités, y compris l'actuel processus conjoint UA-Nations Unies d'élaboration d'un programme de travail en matière de renforcement des capacités pour la Commission, sur la base du Plan stratégique et des priorités de la Commission;
5. **DEMANDE** à la Commission de faire régulièrement rapport sur le programme au Conseil exécutif, en mettant davantage l'accent sur les résultats et les produits concrets, au-delà des questions institutionnelles et organisationnelles.